

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI BBB EURO CORPORATE INVESTMENT GRADE UCITS ETF - EUR

Un Compartiment de SICAV AMUNDI INDEX SOLUTIONS

Code ISIN : (C) LU1681041387

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corporates BBB Top 60, et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment et la performance de l'Indice. Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Compartiment et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

L'Indice est un Indice de rendement total : les coupons versés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.

L'indice Markit iBoxx EUR Liquid Corporates BBB Top 60 est un indice obligataire représentatif des obligations subordonnées ou de premier rang, libellées en euros, notées BBB, des sociétés de premier plan les plus liquides. Si une obligation est notée par plusieurs agences de notation, elle se voit attribuer la moyenne de ces notations.

Pour plus d'informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement, veuillez consulter le prospectus ou le site internet suivant : Markit

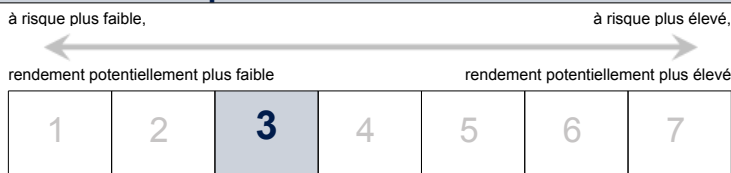
La valeur de l'Indice est disponible sur Reuters (.IBXXELBT) et Bloomberg (IBXXELBT).

Politique de dividendes : l'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.

La durée minimum d'investissement recommandée est 5 ans.

Les actions du Compartiment sont cotées et négociés sur un ou plusieurs marchés boursiers. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des actions pendant les horaires d'ouverture des marchés, à condition que les Teneurs de marché peuvent maintenir la liquidité du marché. Seuls les participants autorisés (par exemple les institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des actions directement avec le Compartiment sur le marché primaire. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de crédit lié à la politique de distribution des dividendes : les distributions de dividendes fixes peuvent être payées à même le capital si les revenus d'investissement sont inférieurs au montant de la distribution fixe.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée*	3,00 %
Frais de sortie*	3,00 %
Frais de conversion	Pas applicable
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	0,20 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	Néant

Les **frais d'entrée, de sortie et de conversion** indiqués sont des chiffres maximum appliqués sur le marché primaire uniquement. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants excluent :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Compartiment donnera le montant exact des frais encourus.

* Les frais d'entrée et de sortie ne s'appliquent que lorsque les actions sont souscrites ou rachetées directement auprès du Compartiment, et ne s'appliquent pas lorsque les investisseurs achètent ou vendent de telles actions sur les marchés boursiers. Les investisseurs négociant sur les marchés boursiers paieront des commissions facturées par leurs intermédiaires. De telles charges peuvent être obtenues auprès des intermédiaires.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site : amundi.com ou amundi.etf.com.

Performances passées

Le Compartiment ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Le Compartiment a été créé le 27 février 2018. La Classe d'actions a été créée le 27 février 2018.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.
- Toute information complémentaire sur l'OPCVM (prospectus, rapports périodiques) est disponible en français, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- D'autres informations pratiques (par exemple la dernière valeur liquidative, la Valeur liquidative indicative, la politique de transparence et les informations sur la composition des actifs du Compartiment) peuvent être obtenues sur le site internet amundi.com ou amundi.etf.com.
- L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.
- Chaque Compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.
- Ce document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.
- La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.
- La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 février 2018.